

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 2 mars 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026, 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Marie-France Couture et Marie Julie Paradis, messieurs les conseillers Daniel Morin et Vincent Guillot. Sont absents madame la conseillère Marie-Pierre Labelle, monsieur le conseiller Jean-François Paradis et le directeur général adjoint. La directrice générale et trésorière, ainsi que le greffier sont également présents**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 2 et du 9 février 2026
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2026
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
  - 5.1 Membres du conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION**

6. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 12 février 2026 – Règlement d'emprunt numéro 2026-1227 *décrétant une dépense de 652 000 \$ et un emprunt de 652 000 \$ pour divers mandats de services professionnels*
7. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 12 février 2026 – Règlement d'emprunt numéro 2026-1228 *décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 2 500 000 \$*
8. Achats au fonds de roulement
9. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
10. Adoption du plan d'action et mise à jour de la Politique familiale municipale - Municipalité amie des aînés (MADA) 2026-2030
11. Comité de suivi pour la Politique familiale municipale - Municipalité amie des aînés
12. Demande d'aide financière au volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds des régions et ruralité – Coopération intermunicipale
13. Nominations – Comité des ressources humaines
14. Autorisation de signature – Contrat de services Internet
15. Résolution d'appui – Transports Canada — Projet visant à assouplir les restrictions sur les vols touristiques autour de Québec — Opposition — Lac Saint-Augustin
16. Projet de planification des besoins d'espace 2027-2037

17. Modification du Règlement d'emprunt numéro 2024-1175 *décrétant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau*

#### **TRAVAUX PUBLICS**

18. Acceptation de soumission – TP-2026-03 –Réfection de la rue Bourbeau
19. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux et contrôle environnemental - Réfection rue Bourbeau
20. Acceptation de soumission – TP-2026-05 – Réfection de pavage 2026
21. Embauche – Journalier spécialisé mécanicien
22. Autorisation de dépenses – Réparation articulations chargeur sur roues JCB TM220

#### **URBANISME**

23. Demandes de permis au PIIA – CCU du 18 février 2026
24. Octroi de contrat – Programme de plantation d'arbres

#### **INCENDIE**

25. Octroi de contrat – Remplacement et optimisation du séchoir à boyaux
26. Autorisation de disposition de biens (équipements)

#### **LOISIRS**

27. Embauche - Préposé à l'entretien des infrastructures

#### **DIVERS**

28. Période de questions sur les points à l'ordre du jour
  - 28.1 Membres du conseil
  - 28.2 Public
29. Levée / Ajournement

2026-03-051

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier.

2026-03-052

**3. Adoption des procès-verbaux du 2 et du 9 février 2026**

Il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 2 et du 9 février 2026, tels que rédigés par le greffier.

**4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2026**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de février, tel que présenté au conseil. La directrice générale et trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

**5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 01.

**ADMINISTRATION**

**6. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 12 février 2026 – Règlement d'emprunt numéro 2026-1227 décrétant une dépense de 652 000 \$ et un emprunt de 652 000 \$ pour divers mandats de services professionnels**

*Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du Règlement d'emprunt numéro 2026-1227 décrétant une dépense de 652 000 \$ et un emprunt de 652 000 \$ pour divers mandats de services professionnels signé par le greffier.*

**7. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 12 février 2026 – Règlement d'emprunt numéro 2026-1228 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 2 500 000 \$**

*Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du Règlement d'emprunt numéro 2026-1228 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 2 500 000 \$ signé par le greffier.*

2026-03-054

**8. Achats au fonds de roulement**

**Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour différents services;

**Considérant que** ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2026 selon la liste soumise;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour différents services pour un montant de 8757 \$, taxes nettes incluses.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027 pour une période de trois (3) ans.

2026-03-055

**9. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales**

**Considérant qu'**il est nécessaire de procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes en vertu des articles 1022 et 1023 du Code municipal ;

**Considérant que** pour l'année 2026, la MRC de La Côte-de-Beaupré procédera à cette vente le 2<sup>e</sup> jeudi de juin (11 juin 2026);

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'envoi de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes pour la vente par la MRC de La Côte-de-Beaupré et de mandater le greffier ou, en son absence, la trésorière adjointe, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 11 juin 2026, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité de Boischatel, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalités et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité de Boischatel, tout immeuble de son territoire mis en vente.

10. **Adoption du plan d'action et mise à jour de la Politique familiale municipale - Municipalité amie des aînés (MADA) 2026-2030**

**Considérant qu'**il est nécessaire de faire la mise à jour de la politique de la famille et des aînés coordonnée par la MRC de La Côte-de-Beaupré;

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel souhaite offrir aux familles et aux aînés, un milieu de vie de qualité;

**Considérant que** la Municipalité s'est engagée dans la démarche de mise à jour de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) en collaboration avec la MRC de la Côte-de-Beaupré;

**Considérant que** cette démarche a permis d'élaborer un plan d'action visant à améliorer la qualité de vie des familles et des aînés;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;

**Considérant que** le conseil municipal a pris connaissance du plan d'action déposé;

**Pour ces motifs**, il est proposé madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Boischatel appuie le plan d'action;
- **Que** la Municipalité de Boischatel adopte la Politique familiale municipale - Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action (MADA) 2026-2030 qui en découle, tels que présentés;
- **Qu'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

2026-03-057

11. **Nomination du Comité de suivi pour la Politique familiale municipale - Municipalité amie des aînés**

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel a adopté son plan d'action et mis à jour sa Politique familiale municipale - Municipalité amie des aînés (MADA) conformément au programme du ministère de la Famille et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

**Considérant** la nécessité de mettre en place un comité de suivi afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action découlant de cette politique ;

**Considérant** l'importance d'assurer une représentation diversifiée du milieu et des citoyens concernés ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **Que** le conseil municipal procède à la création d'un comité de suivi de la Politique familiale et MADA ;
- **Que** ce comité soit composé des personnes suivantes :
- Marie Julie Paradis (élue responsable des familles et des aînés);
- Hélène Drolet Dion et Jean Quimper (représentants des aînés);
- Sébastien Lachance (représentant famille);
- Claude Martin, responsable administratif de la municipalité et chargé du suivi du plan d'action MADA et Famille.

12. **Demande d'aide financière au volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds des régions et ruralité – Coopération intermunicipale**

**Considérant que** la Municipalité reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur relatif au volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**Considérant que** les municipalités de Boischatel et L'Ange-Gardien ainsi que la ville de Château-Richer désirent présenter un projet de mise en commun de services par la bonification d'une entente intermunicipale dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Boischatel s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale concernant la fourniture d'un service de collecte des matières résiduelles;
- **Que** le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, soit l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- **Que** le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- **Que** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- **Que** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

2026-03-059

**13. Nominations– Comité des ressources humaines**

**Considérant que** le conseil municipal souhaite mettre en place un comité des ressources humaines ;

**Considérant que** certains enjeux relatifs à la gestion du personnel doivent être abordés rapidement, que des solutions doivent être trouvées et qu'il est nécessaire d'agir promptement afin d'assurer une gestion efficace des ressources humaines ;

**Considérant que** le Comité formulera des recommandations au conseil municipal afin de soutenir la prise de décision ;

**Considérant que** le Comité aura pour mandat d'analyser et de recommander les orientations concernant :

- les embauches, suspensions, congédiements et autres situations exceptionnelles relatives au personnel ;
- l'approbation et la mise à jour des politiques de gestion des ressources humaines ;
- tout autre dossier que le conseil lui confiera en matière de ressources humaines ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement de nommer, en sus de la directrice générale et de la coordonnatrice des ressources humaines, les personnes suivantes comme membres du Comité des ressources humaines :

- Benoit Bouchard (maire);
- Daniel Morin (conseiller municipal).

2026-03-060

**14. Autorisation de signature - Contrat de services Internet**

**Considérant qu'**il est nécessaire de renouveler le contrat pour les services Internet pour l'aréna et le Centre sportif;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le greffier à signer les contrats pour les services Internet pour l'aréna et le Centre sportif avec l'entreprise Vidéotron Itée.

15. **Résolution d'appui– Transports Canada — Projet visant à assouplir les restrictions sur les vols touristiques autour de Québec — Opposition — Lac Saint-Augustin**

**Considérant que** Transports Canada envisage de modifier le Règlement de l'aviation canadien afin de permettre la reprise des vols touristiques dans la région de Québec;

**Considérant que** la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'est opposée à cette modification en raison des impacts significatifs sur la qualité de vie des citoyens, l'environnement et la quiétude des milieux de vie;

**Considérant que** la reprise de ces activités entraînerait une augmentation du bruit aérien, des nuisances, de l'achalandage et de la pression sur les écosystèmes (milieux naturels)

**Considérant que** les municipalités locales sont les mieux placées pour évaluer les impacts de telles décisions sur leur territoire et leur population;

**Considérant que** la protection de l'environnement et le bien-être des citoyens constitue une priorité pour la Municipalité de Boischatel;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité de Boischatel appuie la position de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et s'oppose au projet de modification réglementaire de Transports Canada;
- **Que** la Municipalité demande le maintien des restrictions actuellement en vigueur afin de préserver la qualité de vie des citoyens et la protection des milieux naturels;
- **Que** la Municipalité invite les autorités gouvernementales à tenir compte des impacts sur les communautés locales et l'environnement;
- **Que** cette résolution soit transmise :
  - Au ministre des Transports du Canada et leader du gouvernement à la Chambre des communes,
  - Au député de Louis-Hébert,
  - Au ministre de la Transformation du gouvernement, des travaux publics et de l'Approvisionnement et Lieutenant du Québec à la Chambre des communes,
  - Au directeur par intérim, Affaires réglementaires - Aviation civile chez Transports Canada,
  - Au député fédéral de Portneuf-Jacques-Cartier;
  - À Mme Geneviève Guilbault, députée provinciale de Louis-Hébert,
  - À l'Organisme des bassins versants (OBV) de la Capitale, I
  - Au Conseil de bassin du lac Saint-Augustin (CBLSA),
  - À l'Union des municipalités du Québec (UMQ),
  - À la Commission consultative pour la qualité de l'air de l'agglomération de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec).

**16. Projet de planification des besoins d'espace 2027-2037**

**Considérant que** le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries a transmis à la Municipalité de Boischatel son projet de planification des besoins d'espace 2027-2037, conformément à l'article 272.5 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3);

**Considérant que** ce projet vise à planifier les besoins en infrastructures scolaires en fonction de la croissance de la clientèle étudiante;

**Considérant** la croissance démographique soutenue sur le territoire de la Municipalité de Boischatel;

**Considérant que** le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries prévoit, dans ce secteur, la construction d'une nouvelle école primaire afin de répondre aux besoins futurs;

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel souhaite collaborer avec le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries dans la planification et la mise en place des infrastructures scolaires nécessaires;

**Considérant que** la Municipalité doit transmettre un avis au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries dans les délais prescrits;

**Pour ces motifs**, il est proposé monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Boischatel prenne acte du projet de planification des besoins d'espace 2027-2037 du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries;
- **Que** la Municipalité de Boischatel réitère sa demande visant l'ajout d'infrastructures scolaires sur son territoire, notamment par la construction d'une nouvelle école primaire;
- **Que** la Municipalité confirme sa volonté de collaborer avec le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries dans l'identification et la planification des sites potentiels;
- **Que** la présente résolution soit transmise au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries à titre d'avis de la Municipalité.

17. **Modification du Règlement d'emprunt numéro 2024-1175 décrétant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau**

**Considérant qu'**il est nécessaire d'amender le Règlement numéro 2024-1175 afin de diminuer l'emprunt et d'augmenter la dépense de celui-ci;

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel a décrété, par le biais du Règlement numéro 2024-1175, une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau;

**Considérant que** l'ensemble des travaux nécessaires à la réfection de la rue Bourbeau est plus onéreux que ce qui était prévu lors de l'adoption du règlement d'emprunt en 2024;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **Que** le titre du Règlement d'emprunt numéro 2024-1175 soit remplacé par le suivant :  
« Règlement numéro 2024-1175 décrétant une dépense de 5 602 000 \$ et un emprunt de 3 023 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau »;
- **Qu'**un considérant soit ajouté au Règlement numéro 2024-1175 soit :  
« **Considérant qu'**une contribution financière en vertu du programme TECQ est accordée à la Municipalité pour la réalisation de travaux, laquelle aide financière totale de 2 579 436 \$, fait partie intégrante du présent règlement comme Annexe 3. »;
- **Que** l'article 1 du Règlement numéro 2024-1175 soit remplacé par le suivant:  
« Le conseil est autorisé à procéder à la réfection de la rue Bourbeau, incluant les services professionnels, les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le greffier, en date du 27 février 2026 et ce, selon l'estimé de l'ingénieur de la firme EMS en date du 26 février 2026 en tenant compte du résultat des soumissions pour l'ensemble des travaux lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme Annexe 1 et 2. »
- **Que** l'article 2 du Règlement numéro 2024-1175 soit remplacé par le suivant :  
« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 602 000 \$ aux fins du présent règlement. »;
- **Que** l'article 3 du Règlement numéro 2024-1175 soit remplacé par le suivant :  
« Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 023 000 \$ sur une période de 20 ans et à affecter la somme de 2 579 436 \$ provenant de la contribution financière en vertu du programme TECQ. » ;
- **Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

## TRAVAUX PUBLICS

2026-03-064

### 18. Acceptation de soumission – TP-2026-03– Réfection de la rue Bourbeau

**Considérant** le processus d'appel d'offres public TP-2026-03 - Réfection de la rue Bourbeau;

**Considérant que** les soumissions reçues ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 26 février 2026, à 11 h 05;

**Considérant que** huit (8) soumissions ont été reçues;

**Considérant** la recommandation de l'ingénieur de la firme EMS;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise GIROUX ET LESSARD LTÉE, pour un montant total estimé de 4 341 942, 81 \$, taxes incluses, pour la réfection de la rue Bourbeau, et ce, selon le prix au bordereau.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2024-1175*.

2026-03-065

### 19. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux et contrôle environnemental - Réfection rue Bourbeau

**Considérant** les travaux de réfection de la rue Bourbeau;

**Considérant que** la Municipalité doit octroyer un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ;

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*,

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi ;

**Considérant** les demandes de prix effectuées par le greffier;

**Considérant que** la soumission de l'entreprise LEQ était la plus basse;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'octroyer le mandat de contrôle qualitatif des matériaux à l'entreprise LEQ pour un montant de 86 633,66 \$, taxes incluses, selon le prix estimé au bordereau.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2024-1175*.

2026-03-066

20. **Acceptation de soumission – TP-2026-05 – Réfection de pavage 2026**

**Considérant** le processus d'appel d'offres public TP-2026-05 - Réfection de pavage 2026;

**Considérant que** les soumissions ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 26 février 2026, à 14 h 05;

**Considérant que** 8 (huit) soumissions ont été reçues;

**Considérant** la recommandation du greffier,

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise PAVAGE F&F INC. pour un montant total estimé de 153 674.44 \$, taxes incluses, pour la réfection de pavage en 2026, et ce, selon les prix au bordereau.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2025-1207*.

2026-03-067

21. **Embauche – Journalier spécialisé mécanicien**

**Considérant que** le service des travaux publics doit procéder à l'embauche d'un journalier spécialisé mécanicien;

**Considérant qu'**une offre d'emploi a été publiée;

**Considérant** le processus de sélection des candidats;

**Considérant que** le candidat proposé répond aux exigences du poste;

**Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Lou-Emmanuel Laliberté au poste de journalier spécialisé mécanicien, selon les conditions prévues à la convention collective, et ce, dès le 2 mars 2026.

2026-03-068

22. **Autorisation de dépenses - Réparation articulations chargeur sur roues JCB TM220**

**Considérant que** de l'usure importante a été constatée au niveau des articulations sur le chargeur sur roues JCB TM220;

**Considérant qu'**il est nécessaire de procéder à la réparation du chargeur sur roues ;

**Considérant** l'estimée de l'entreprise Groupe Bossé Inc.;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'autoriser une dépense totale estimée à 18 403, 87 \$, plus taxes, pour la réparation des articulations du chargeur sur roues JCB TM220.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

## URBANISME

2026-03-069

### **23. Demandes de permis au PIIA – CCU du 18 février 2026**

**Considérant que** les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes avec les modifications proposées s'il y a lieu;

<b>Numéro de résolution CCU</b>	<b>Adresse</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Modifications</b>
260218-4a	514, route des Trois-Saults	Construction d'un bâtiment principal	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.
260218-4b	583, route des Trois-Saults	Construction d'un bâtiment principal	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal. Des végétaux indigènes adaptés au secteur devront être plantés, dont un minimum de 20 arbres
260218-4c	650, route des Trois-Saults	Construction d'un bâtiment principal	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.  Des végétaux indigènes adaptés au secteur devront être plantés, dont un minimum de 9 arbres.

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 18 février 2026.

2026-03-070

24. **Octroi de contrat – Programme de plantation d’arbres**

**Considérant que** la Municipalité souhaite procéder à la distribution d’arbres en 2026,

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** la demande de prix ;

**Considérant** la recommandation du directeur général adjoint et directeur du service de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'octroyer le contrat à Pépinière La Québécoise Inc. et d'autoriser une dépense estimée à 22 539,16 \$ taxes incluses.

**INCENDIE**

2026-03-071

25. **Octroi de contrat – Remplacement et optimisation du séchoir à boyaux**

**Considérant que** le service de sécurité incendie Boischatel / L’Ange-Gardien doit procéder au remplacement et à l’optimisation du séchoir à boyaux;

**Considérant** le *Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** la demande de prix ;

**Considérant** la soumission de l’entreprise Dalex Jacar Québec ;

**Considérant** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie Boischatel / L’Ange-Gardien;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service de sécurité incendie Boischatel / L’Ange-Gardien à procéder au remplacement du séchoir à boyaux pour un montant total estimé à 24 500 \$, plus taxes, auprès de l’entreprise Dalex Jacar Québec.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

2026-03-072

26. **Autorisation de disposition de biens (équipements)**

**Considérant** le remplacement, en 2019, des outils hydrauliques de désincarcération Hurst par des outils Holmatro ;

**Considérant que** les tentatives de vente de ces équipements ont été infructueuses ;

**Considérant que** le détecteur 4 gaz MSA n'est plus fonctionnel et que sa réparation est impossible;

**Considérant que** le Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDP) par l'entremise de son représentant, Alexandre Demouilliez, a manifesté son intérêt à récupérer ces équipements tels quels, dans un contexte d'enseignement ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de se départir, à titre gratuit, des équipements et de les remettre au Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDP), afin qu'ils soient utilisés à des fins de formation des pompiers en devenir.

**LOISIRS**

2026-03-073

27. **Embauche – Préposé à l'entretien des infrastructures**

**Considérant que** le service des loisirs et de la culture doit procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien des infrastructures ;

**Considérant qu'**une offre d'emploi a été publiée ;

**Considérant** le processus de sélection des candidats ;

**Considérant que** le candidat proposé rencontre les exigences du poste ;

**Considérant** la recommandation du directeur des loisirs et de la culture ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Camilo Leon au poste de préposé à l'entretien des infrastructures, selon les conditions de travail prévues au contrat, et ce, dès le 9 mars 2026.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et trésorière à signer le contrat d'embauche.

**DIVERS**

**28. Période de questions sur les points à l'ordre du jour**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Rue Bourbeau

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 20 h 19 et s'est terminée à 20 h 20.

2026-03-074

**29. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 20.

ASSISTANCE : 1 personne

\_\_\_\_\_  
Benoit Bouchard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Boudreault  
Greffier

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*